



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 16413

### Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer quel est le nombre d'établissements privés d'enseignement élémentaire qui sont titulaires d'un contrat d'association et ceux qui sont titulaires d'un contrat simple, et quelle est l'évolution constatée dans ce type de situation.

### Texte de la réponse

Reponse. - A la rentrée de l'année scolaire 1988-1989, l'effectif des élèves des classes des écoles privées sous contrat d'association s'élevait à 440 398 pour 472 587 élèves dans les classes sous contrat simple et 12 498 dans les classes hors contrat, soit des pourcentages respectifs de 47,6 p 100, 51,1 p 100 et 1,3 p 100 par rapport au nombre total d'élèves scolarisés dans les établissements privés du premier degré (925 483). L'évolution constatée dans ce domaine depuis 1981 fait ressortir une augmentation régulière des effectifs sous contrat d'association, les contrats simples étant peu à peu remplacés par des contrats d'association. Le tableau suivant fait apparaître cette évolution. Voir tableau dans le JO no 41 (année 1989).

### Données clés

**Auteur :** [M. Bayard Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16413

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 1989, page 3349